



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: RP TAC PLUS 5kg
Code du produit: 535000050

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: RHONE PISCINES.
Adresse: 22, Avenue Victor Hugo.69160.Tassin La Demi Lune.France.
Téléphone : 04.78.34.60.77. Fax :04.78.34.73.40. Telex :.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Utilisé dans le traitement des eaux de piscines pour stabiliser le pH.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	144-55-8	205-633-8	HYDROGENOCARBONATE DE SODIUM		31	100 %

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Amener la victime à l'air libre.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

En cas de projections dans les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Non spécifiquement concerné.

En cas d'ingestion :

Non spécifiquement concerné.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particule.

Bottes, gants et lunettes.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités. (police ou gendarmerie, pompiers).

Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible (acides).

Précautions pour la protection de l'environnement :

Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser mécaniquement le produit par aspiration ou par balayage.

Diluer et nettoyer l'épandage à grande eau.

Verser à l'égout les solutions diluées.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité.

Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère.

Ne pas chauffer à une température supérieure à 50°C.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Stocker à une température inférieure à 50°C.

Attention! Durée de stockage limitée.

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans les conteneurs d'origine.

Matériaux d'emballage recommandés: Polyéthylène.

Matériaux d'emballage contre-indiqués: aucun

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Protection respiratoire :

Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particules.

Capter les poussières à leur point d'émission.

Protection des mains :

Se laver les mains après les pauses et au moment de quitter le travail.

Porter des gants de protection en PVC.

Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes.

Prévoir des fontaines oculaires sur les lieux de travail.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité:	> 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Base faible.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Poudre ou poussières.
Intervalle de Point Eclair:	non concerné.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	non précisée.
Température d'auto-inflammation:	non concerné.
Température de décomposition:	50 °C.
Intervalle de température de fusion:	non concerné.
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non concerné.

Autres données :

solide blanc inodore très hygroscopique.

Tendance au moitage (prise en masse) sous l'action de la chaleur et/ou en présence d'humidité.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Sous l'action de la chaleur, se décompose à l'air sans fusion.

Matières à éviter :

Réagit avec les acides, en dégageant des gaz toxiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

En cas d'ingestion :

DL50 aïgue par ingestion (souris) : 6207mg/kg

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité :

Produit s'infiltrant facilement dans les sols, sous l'effet de la pluie.

Compartiment cible ultime du produit: eau

Potentiel de bioaccumulation :

Non bioaccumulable.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets:

Peut être éliminé avec les déchets industriels banals.

Emballages souillés:

Ne nécessite pas de nettoyage préalable à l'élimination.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- | | |
|------|--|
| S 50 | Ne pas mélanger avec des acides. |
| S 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S 2 | Conserver hors de portée des enfants. |
| S 22 | Ne pas respirer les poussières. |
| S 46 | En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

- | | |
|------|--|
| R 31 | Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. |
|------|--|